

## **Concours national de la Résistance et de la déportation 2014-2015** **« La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire »**

### **Préparer le concours avec les Archives des Yvelines**

---

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation est organisé chaque année par la Fondation de la résistance. Il vise à transmettre aux jeunes générations l'histoire et la mémoire de la résistance et de la déportation. Il se déroule à deux échelons : les meilleurs travaux sont sélectionnés à l'échelle départementale, puis nationale.

### **Travailler avec le service éducatif et culturel des Archives des Yvelines**

Les fonds sont riches de nombreux tracts, affiches, et documents administratifs originaux qui permettent d'appréhender le thème proposé. Les groupes d'élèves peuvent être accueillis et encadrés par deux professeurs-relais mis à disposition par l'Education nationale, les vendredis à raison d'une demi-journée par groupe.

Pour toute réservation, contacter Maryse Garzoni à l'adresse suivante [mgarzoni@yvelines.fr](mailto:mgarzoni@yvelines.fr)

### **Thème 2014-2015 : « La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire »**

#### **Public concerné**

Le concours est ouvert aux élèves de collège (de troisième uniquement) et de lycées d'enseignement général et technologique, professionnels, agricoles ainsi qu'aux élèves d'établissements français à l'étranger.

#### **Catégories de participation**

Les élèves peuvent :

- se présenter individuellement et rédiger un devoir en classe ;
- réaliser un travail en groupe dont la forme est libre et variée (mémoire, exposition, œuvre littéraire ou artistique, etc...)
- réaliser, uniquement en groupe, un travail audiovisuel (films ou documents radiophoniques)

#### **Calendrier**

**Début de l'année scolaire** : consignes complémentaires données par les inspecteurs d'Académie (recensement des candidatures)

**Fin mars** : épreuves individuelles sur table et remise des travaux collectifs (pour les dates exactes, consulter la note de service annuelle du ministère)

**Avril** : réunion des jurys départementaux

**Mai** : remises des prix départementaux et transmission des meilleurs travaux au ministère

**Juin – septembre** : réunions du jury national et établissement du palmarès

**Novembre – décembre** : remise des prix par le ministre de l'Education nationale et le secrétaire d'Etat à la Défense et aux anciens combattants lors d'une cérémonie officielle.